

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET :**  
**Compte administratif de  
l'exercice 2023 – Budget  
PRINCIPAL**

**SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence d'Hélène BOUDON, Présidente de séance ;

Etaient présents :

Hélène BOUDON, Présidente de séance ;  
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine  
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,  
Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent  
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre  
SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard  
DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID, Claire  
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,  
Monique MORENO à Hélène BOUDON,  
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Thierry BARTHELEMY,  
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Compte de Gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable (SCG) de la Commune de Thiers ;
- Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Considérant** que la délibération n°7 du 15 avril 2024, relative à l'approbation du compte administratif 2023 du budget PRINCIPAL a fait l'objet d'un recours au TA le 22 mai 2024 sous le n° 2401148 ;
- **Considérant** qu'il est notamment soutenu que cette délibération ne respecte pas les règles de forme décrites à l'article L. 2121-14 du CGCT ;
- **Considérant** qu'il est donc nécessaire de retirer la délibération n°7 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** l'exécution budgétaire 2023 retracée en application de la nomenclature comptable M.14 pour le budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** les résultats pour le budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** qu'Hélène BOUDON, première adjointe, a été élue par le Conseil Municipal pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif 2023 (article L 2121-14 du CGCT) ;
- **Considérant** que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L 2121-14 du CGCT) ;

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	20 071 513,33	G	22 202 645,99
	Section d'investissement	B	4 216 695,59	H	7 013 257,55
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	257 972,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 569 103,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	26 857 312,01	= G+H+I+J	29 473 876,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	839 947,38	L	218 050,20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	839 947,38	= K+L	218 050,20
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	20 071 513,33	= G+I+K	22 460 618,62
	Section d'investissement	= B+D+F	7 625 746,06	= H+J+L	7 231 307,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	27 697 259,39	= G+H+I+J+K+L	29 691 926,37

**Le Compte administratif 2023 fait apparaître :**

Budget Principal :

Solde cumulé de la section d'investissement	+ 227 458,87 €
Dépenses d'investissement 2023 restant à réaliser	- 839 947,38 €
Recettes d'investissement 2023 restant à réaliser	+ 218 050,20 €
<b>Solde de la section d'investissement 2023</b>	<b>- 394 438,31 €</b>
<b>Solde de la section de fonctionnement 2023</b>	<b>2 389 105,29 €</b>
<b>Solde de l'exercice 2023</b>	<b>1 994 666,98 €</b>

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget PRINCIPAL ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 26 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) et 1 NE POUVANT PAS VOTER (Stéphane RODIER, Maire) :**

- **Décide** du retrait de la délibération n°7 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget Principal.

La secrétaire de séance,

La président de séance,

Farida LAID



Hélène BOUDON



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225\_12-BF